

---

## **Secrétariat général**

Département des ressources humaines

Division Formation et Concours

Section Concours et examens

# **EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU CORPS D'ATTACHÉ STATISTICIEN DE L'INSEE**

## **SESSION 2024**

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1 - CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR</li><li>2 - NATURE DES ÉPREUVES</li><li>3 - RÈGLEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL</li><li>4 - DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES</li><li>5 - MODALITÉS D'INSCRIPTION</li><li>6 - POSTES OFFERTS</li><li>7 - CALENDRIER</li></ol> |
|--|

Cet examen professionnel est régi par le décret n° 2016-1195 du 2 septembre 2016 modifié portant statut particulier du corps des attachés statisticiens de l'Institut national de la statistique et des études économiques et par l'arrêté du 29 septembre 2016 fixant la nature, le programme et les règles d'organisation générales de l'examen professionnel pour l'accès au corps d'attaché statisticien de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

**Cette notice n'a qu'une valeur d'information et ne saurait engager la responsabilité de l'administration.**

## 1 - CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR

Pour se présenter à cet examen professionnel, les candidats doivent, au 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- avoir accompli au moins 8 ans de services publics ;
- compter au moins 5 ans d'ancienneté dans le corps des contrôleurs de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

## 2 - NATURE DES ÉPREUVES

### Épreuve écrite de présélection (durée : 3 heures)

Cette épreuve consiste en l'étude d'un dossier contenant principalement des publications grand public du service statistique public dans le domaine démographique et social, ou dans le domaine économique. Le candidat choisira un sujet sur les deux proposés. L'épreuve consiste en la réponse à des questions posées sur ce sujet : questions de cadrage statistique, questions de compréhension et de connaissance du sujet, questions de connaissance de la statistique publique.

Au titre du droit d'accès aux documents administratifs tel que défini par le livre III du Code des relations entre le public et l'administration, les copies les mieux notées du concours seront mises en ligne sur la page du concours accessible depuis le site [insee.fr](http://insee.fr).

### Épreuve orale d'admission (durée : 50 minutes)

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier ses aptitudes. Cet entretien a pour point de départ la présentation par le candidat, en dix minutes environ, de son parcours administratif, de ses compétences acquises et de son expérience professionnelle. Il se poursuit par un échange avec le jury qui pose des questions au candidat.

Pour conduire l'entretien avec le candidat, le jury dispose du dossier préalablement constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle. Seule la prestation du candidat lors de l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier RAEP n'est pas noté.

## 3 - RÈGLEMENT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

Les candidats admis à prendre part aux épreuves sont convoqués individuellement. Toutefois, le défaut de réception de la convocation ne saurait engager la responsabilité de l'administration.

Toute communication des candidats entre eux ou avec l'extérieur est formellement interdite pendant les épreuves. Il est défendu aux candidats d'avoir recours à des livres ou à des documents d'aucune sorte.

Tout candidat coupable de fraude ou tentative de fraude est exclu du concours, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par la législation en vigueur.

Les compositions sont rédigées sur des feuilles fournies par l'administration.

Seule l'encre bleue ou noire sera utilisée, tout signe distinctif est interdit afin de conserver l'anonymat des copies.

Les copies sont soumises à l'appréciation du jury et corrigées sous le couvert de l'anonymat.

Seuls sont autorisés à participer à l'épreuve orale d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury à la suite de l'épreuve écrite de présélection.

## 4 - DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES

L'épreuve écrite de pré-sélection se déroulera le **14 mars 2024** dans les centres d'examen suivants : Ajaccio, Amiens, Baie-Mahault, Besançon, Bordeaux, Caen, Cayenne, Clermont-Ferrand, Dijon, Fort-de-France, Lille, Limoges, Lyon, Mamoudzou, Marseille, Metz, Montpellier, Nancy, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Saint-Denis (La Réunion), Saint-Quentin-en-Yvelines, Strasbourg, Toulouse.

L'épreuve orale aura lieu à partir du **16 septembre 2024**, exclusivement en région parisienne.

## 5- MODALITÉS D'INSCRIPTION

**Les candidats doivent s'inscrire par voie de téléprocédure sur** le site internet de l'Insee, rubrique "Travailler à l'Insee – Liste et dates des concours" entre le **5 décembre 2023 à 9h00 et le 10 janvier 2024 à minuit**.

La procédure se déroule en deux phases à effectuer avant la date limite fixée pour l'envoi ou le dépôt du dossier d'inscription :

- 1 - une phase de demande d'inscription par téléprocédure qui permet d'éditer la demande d'inscription,
- 2 - une phase de validation où les candidats devront imprimer, signer et envoyer la demande d'inscription signée par le candidat et le chef de service à l'adresse ci-après.

**INSEE**  
**Département des ressources humaines – Division Formation et Concours**  
**Section Concours et examens – B en A RAEP**  
**Timbre C930 - Bureau 2-D-602**  
**88, avenue VERDIER**  
**CS 70058**  
**92541 MONTRouGE CEDEX**

La date limite d'envoi du dossier d'inscription est fixée au **10 janvier 2024**, le cachet de la Poste faisant foi. Les dossiers peuvent également être déposés à la section Concours et examens jusqu'à 17h00 ce même jour.

**Tout dossier posté ou déposé hors délai ne pourra être pris en considération.**

Les demandes de renseignements concernant le concours doivent être adressées à cette adresse courriel : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr).

**En cas de désistement ou de retrait**, les candidats convoqués doivent informer la section Concours et examens, dans les plus brefs délais possibles, par courriel à l'adresse suivante : [concours@insee.fr](mailto:concours@insee.fr).

## 6 - POSTES OFFERTS

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

## 7 - CALENDRIER

Ouverture du site de demande d'inscription :	5 décembre 2023 au 10 janvier 2024
Envoi du dossier d'inscription complet :	10 janvier 2024 au plus tard
Épreuve écrite de présélection :	14 mars 2024
Admissibilité :	30 mai 2024
Envoi du dossier RAEP :	28 juin 2024 au plus tard
Épreuve orale d'admission :	À partir du 16 septembre 2024
Admission :	26 septembre 2024